

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une lettre d'intention aux banques pour le financement d'Y-CAD SA

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le 5 décembre 2019, le Conseil communal a accepté le préavis PR19.32PR concernant la création d'une société anonyme pour le développement des réseaux thermiques. Ainsi, la société Y-CAD SA a été constituée le 31 juillet 2020, conjointement avec les Services Industriels de Genève. L'une des raisons de la création de cette société était la volonté d'accélérer le déploiement des réseaux thermiques en utilisant l'effet de levier que pouvait constituer un financement autonome, hors des comptes de la commune, et donc non directement soumis aux restrictions découlant du plafond d'endettement communal. Le business plan présenté à la Commission des finances faisait état d'un endettement maximum de 22.5 millions de francs pour des investissements de 44.4 millions de francs, et la Municipalité s'était engagée à ne pas se porter caution des engagements souscrits par la nouvelle société.

Le développement du réseau de chauffage à distance se déroule mieux qu'envisagé en 2019, et les quartiers couverts par le réseau CAD SANTAL s'étendent plus largement que prévu, avec l'ajout du quartier Général-Guisan et l'augmentation de l'énergie distribuée à 35 GWh au lieu des 20 GWh prévus. Les investissements prévus s'élèvent à 65.3 millions de francs, avec un pic d'endettement estimé à 39.1 millions de francs en 2025.

Cette nouvelle situation a conduit Y-CAD SA à renégocier les conditions de financement initiales. La banque Raiffeisen s'est associée à la Banque cantonale de Genève (BCGE) pour proposer un « club deal » (prêt syndiqué inter-bancaire) sur un montant de 40 millions de francs.

En contrepartie de ce prêt, les établissements bancaires ont demandé des garanties complémentaires. Prenant en compte les engagements susmentionnés et les deux plafonds d'endettement, respectivement de cautionnement de la législature 2021-2026, la Municipalité a signé une lettre d'intention assurant de son soutien stratégique à sa société filiale. Cette lettre d'intention (jointe en annexe) a été formulée de manière à ne pas engager la Ville dans un cautionnement, qui ne pourrait être accordé que par le Conseil communal, mais à n'engager que la Municipalité.

Les banques concernées considèrent cette démarche comme suffisante et adéquate. Toutefois, elles ont demandé à ce que cette lettre d'intention soit portée à la connaissance du Conseil communal. La Municipalité donne donc suite à cette demande au moyen de la présente Communication.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



P. Dessemontet



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Annexe : Lettre d'intention

Municipalité

Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 1^{er} décembre 2022
N. Réf : FZU/lge
Dossier : 12.05.21

Raiffeisen Suisse
Voie du Chariot 7
1003 Lausanne

Y-CAD SA - Lettre d'intention

Madame, Monsieur,

Vous avez accordé à Y-CAD SA à Yverdon-les-Bains, dont nous détenons 79.9% du capital-actions, une avance globale de CHF 40'000'000 (quarante millions de francs), répartie à parts égales à raison de CHF 20'000'000 pour votre établissement et de CHF 20'000'000 pour la Banque Cantonale de Genève.

Le maintien de la solvabilité de notre société affiliée est l'un de nos principes. La mission d'Y-CAD SA - le développement d'infrastructures de chauffage à distance renouvelable - est essentielle à notre Plan Directeur des Energies, dont la première et la plus importante fiche d'action est la réalisation de réseaux de chauffage à distance.

Par conséquent, nous nous engageons à doter notre société affiliée Y-CAD SA de suffisamment de moyens pour qu'elle puisse faire face en tout temps à ses engagements financiers découlant des crédits octroyés. Dans l'éventualité de difficultés d'Y-CAD SA à honorer ses engagements financiers, nous nous engageons à présenter sans délai à notre conseil communal une demande de crédit d'investissement pour pallier cette situation.

Nous nous tiendrons à cette pratique aussi longtemps qu'Y-CAD SA aura des engagements envers votre établissement.

De plus, nous nous engageons à maintenir le montant de notre participation pendant toute la durée de la relation de crédit ou à obtenir l'accord écrit préalable de la Banque à toute réduction de notre participation.

Pour autant que les dispositions légales l'autorisent, nous avons bien pris note que la présente déclaration est soumise au droit suisse et que le siège de la Banque est le for ordinaire et le lieu d'exécution.

Nous relevons également que la Banque se réserve le droit d'introduire toute action contre notre société affiliée ainsi que contre tout éventuel donneur de sûreté auprès du tribunal compétent au domicile de ces derniers ou auprès de tout autre tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

P. Dessemontet



Le Secrétaire :

F. Zürcher

Copie à : Banque Cantonale de Genève

Municipalité
Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 1^{er} décembre 2022
N. Réf : FZU/lge
Dossier : 12.05.21

Banque Cantonale de Genève
Case postale 2251
1211 Genève 2

Y-CAD SA - Lettre d'intention

Madame, Monsieur,

Vous avez accordé à Y-CAD SA à Yverdon-les-Bains, dont nous détenons 79.9% du capital-actions, une avance globale de CHF 40'000'000 (quarante millions de francs), répartie à parts égales à raison de CHF 20'000'000 pour votre établissement et de CHF 20'000'000 pour la Banque Raiffeisen Suisse.

Le maintien de la solvabilité de notre société affiliée est l'un de nos principes. La mission d'Y-CAD SA - le développement d'infrastructures de chauffage à distance renouvelable - est essentielle à notre Plan Directeur des Energies, dont la première et la plus importante fiche d'action est la réalisation de réseaux de chauffage à distance.

Par conséquent, nous nous engageons à doter notre société affiliée Y-CAD SA de suffisamment de moyens pour qu'elle puisse faire face en tout temps à ses engagements financiers découlant des crédits octroyés. Dans l'éventualité de difficultés d'Y-CAD SA à honorer ses engagements financiers, nous nous engageons à présenter sans délai à notre conseil communal une demande de crédit d'investissement pour pallier cette situation.

Nous nous tiendrons à cette pratique aussi longtemps qu'Y-CAD SA aura des engagements envers votre établissement.

De plus, nous nous engageons à maintenir le montant de notre participation pendant toute la durée de la relation de crédit ou à obtenir l'accord écrit préalable de la Banque à toute réduction de notre participation.

Pour autant que les dispositions légales l'autorisent, nous avons bien pris note que la présente déclaration est soumise au droit suisse et que le siège de la Banque est le for ordinaire et le lieu d'exécution.

Nous relevons également que la Banque se réserve le droit d'introduire toute action contre notre société affiliée ainsi que contre tout éventuel donneur de sûreté auprès du tribunal compétent au domicile de ces derniers ou auprès de tout autre tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

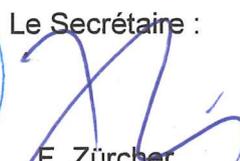
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet



Le Secrétaire :


F. Zürcher

Copie à : Raiffeisen Suisse